

endossements ou des hypothèques sur biens meubles. La loi permet aux prêteurs autorisés d'exiger un taux maximum, tous frais compris, de 2 p. 100 par mois sur les premiers \$300 du solde, de 1 p. 100 par mois sur la tranche de plus de \$300 à au plus \$1,000 et de ½ p. 100 sur le reste. Les prêteurs non autorisés peuvent exiger 1 p. 100 au plus par mois. Avant le 1^{er} janvier 1957, la loi ne régissait que les prêts de \$500 et moins et le taux maximum permis aux prêteurs autorisés était de 2 p. 100 par mois pour les prêteurs autorisés et de 12 p. 100 par année pour les prêteurs non autorisés. Les sociétés de petits prêts, au nombre de quatre, ont été constituées par des lois spéciales du Parlement; la première a commencé son activité en 1928. Les prêteurs d'argent, dont le nombre atteint 77, comprennent des sociétés constituées d'autre façon, ainsi que quelques associations commerciales et quelques particuliers. Le tableau 5 présente le bilan des sociétés de petits prêts et des prêteurs autorisés pour les années 1956-1959.

5.—Actif et passif des sociétés de petits prêts et des prêteurs d'argent, 1956-1959

Actif et passif	1956	1957 ¹	1958 ¹	1959 ¹
	\$	\$	\$	\$
Actif	262,386,415	326,549,959	408,581,861	489,458,577
Petits prêts, soldes.....	88,428,203	229,199,629	315,827,669	360,019,949
Soldes, gros prêts et autres contrats.....	160,743,235	86,534,064	81,597,731	117,019,123
Caisse.....	6,308,752	5,287,550	5,334,230	5,422,060
Autre actif.....	6,906,225	5,528,716	5,822,231	6,997,445
Passif	262,386,415	326,549,959	408,581,861	489,458,577
Emprunts.....	191,697,344	258,184,531	326,274,370	398,296,116
Réserves pour pertes.....	5,607,582	6,766,856	8,454,003	9,536,367
Capital versé.....	13,978,275	14,992,722	26,620,278	36,106,703
Excédent versé par les actionnaires.....	12,078,629	12,478,629	9,475,379	377,890
Surplus gagné.....	12,497,185	18,184,528	17,877,114	17,999,186
Autre passif.....	26,527,400	15,942,693	19,880,717	27,142,315

¹ La loi sur les petits prêts s'applique depuis le 1^{er} janvier 1957 aux prêts de \$1,500 ou moins consentis à compter de cette date.

Les sociétés ont ensemble accusé une forte augmentation de leur chiffre d'affaires en 1959 au regard de 1958. Bien que le nombre de petits prêts consentis au public, en 1959, ait diminué de 1,107,500 à 1,097,226 ou de 1 p. 100, le montant s'en est accru de \$477,705,515 à \$526,682,817 ou de 10 p. 100. La moyenne des petits prêts a été d'environ \$480 en 1959 au regard de \$431 en 1958. A la fin de 1959, les petits prêts en cours se chiffraient par 920,747 et s'élevaient à \$360,019,949, soit \$391 par prêt, contre 892,111, \$315,827,669 et \$354 en 1958.

Le bénéfice brut des sociétés de petits prêts, avant impôts et avant augmentation ou diminution des réserves pour mauvaises créances, s'est accru de \$22,400,025 en 1958 (\$17,669,262 provenant des petits prêts et \$4,730,763 des autres affaires) à \$24,767,979 en 1959 (\$18,857,377 et \$5,910,602).

Section 3.—Ventes d'obligations canadiennes*

Les éditions antérieures de l'*Annuaire* font l'historique des ventes d'obligations jusqu'à la fin de 1959. La présente édition fait le bilan des nouvelles émissions souscrites en 1960, ainsi que durant le premier semestre de 1961.

Exception faite de toutes les émissions à échéance de moins d'un an, les ventes de nouvelles valeurs ont atteint \$4,215,103,238 en 1960 en comparaison de \$4,342,890,839 en 1959. Voici la ventilation comparée de ce montant: financement fédéral garanti, \$2,627,977,950 en 1960, et \$2,896,050,600 en 1959; financement provincial garanti, \$616,025,000 en 1960, et \$653,001,875 en 1959; financement municipal (y compris les

* Rédigé par E. C. Gould, rédacteur financier du *Monetary Times*.